

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD OUEST

ECHEANCIER DE PRELEVEMENT 2024 REDEVANCE RESIDENCE SECONDAIRE

Pour le règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, vous avez opté pour le prélèvement automatique. Vous serez donc prélevé du montant indiqué suivant l'échéancier ci-dessous.

Date	Montant
13 mai 204	30 €
13 juin 2024	30 €
15 juillet 2024	30 €
13 août 2024	30 €
13 septembre 2024	30 €
14 octobre 2024	30 €
13 novembre 2024	29 €
TOTAL	209€

PENSEZ A SURVEILLER L'APPROVISIONNEMENT DE VOTRE COMPTE